



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/40/45
12 Juin 2003

ORIGINAL: ANGLAIS



COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarantième réunion
Montréal 16-18 juillet 2003

**COMPTE RENDU DU PNUE SUR L'UTILISATION
DES COÛTS D'APPUI DU PROGRAMME
(DÉCISION 35/36)**

La DTIE/PNUE a soumis ce document en réponse à la décision 35/36 b) en spécifiant ce qui suit : le PNUE présentera un rapport préliminaire au cours de la 38^e réunion du Comité exécutif sur l'utilisation des coûts d'appui du programme suivi d'un rapport détaillé présenté lors de la 40^e réunion en 2003.

Rapport détaillé du PNUE sur l'utilisation des coûts d'appui du programme

Présenté le 6 juin 2003

La décision 35/36 (b) demandait au PNUE de soumettre un rapport préliminaire lors de la 38^e réunion du Comité exécutif sur l'utilisation des coûts d'appui du programme suivi d'un rapport détaillé à présenter lors de la 40^e réunion en 2003.

1. Dans son rapport préliminaire présenté au 38^e Comité exécutif, le PNUE indiquait que le coût total d'administration pour la mise en oeuvre du programme ActionOzone s'élevait à 855 000 \$ US. Par ailleurs, les recettes estimées des coûts d'appui du programme totalisaient 760 000 \$ US, ce qui fait une différence négative de 95 000 \$ US.

2. Les recettes réelles des coûts d'appui du programme en 2002 étaient de 692 783 \$ US dont un montant de 615 326 \$ US provenant des activités approuvées et mises en oeuvre directement par le PNUE. Les activités bilatérales mises en oeuvre par le PNUE correspondaient à 77 457 \$ US. Les dépenses totales du PNUE en 2002 pour la mise en oeuvre du programme ActionOzone s'élevaient à 7 153 532 \$ US et équivalaient en pourcentage à une moyenne de 9,6% pour les coûts d'appui du programme. Cette tendance à la baisse va se poursuivre alors que le PNUE commence les décaissements pour le renforcement institutionnel et les activités des programmes de pays où aucun coût d'appui du programme n'a été approuvé par le Comité exécutif. Les données chiffrées ci-dessus proviennent des bilans financiers certifiés du PNUE en 2002 dans lesquels les dépenses totales incluent les décaissements et les dettes réalisés au cours de la même année.

3. En dehors du programme d'aide à la conformité qui avait été approuvé en premier lieu par le Comité exécutif au cours de sa 35^e réunion, la plupart des activités approuvées du PNUE s'élevait en moyenne à 40 000 \$US. Plusieurs réunions du Comité exécutif ont confirmé que le coût de gestion des projets de plus petite envergure était relativement plus élevé que celui des projets de grande envergure. La valeur moyenne des activités approuvées par le PNUE depuis la 32^e réunion du Comité exécutif a augmenté bien que le PNUE estime que tous les projets inférieurs à 100 000 sont des petits projets par rapport à leur coût d'administration.

4. Le PNUE souhaite attirer l'attention sur le programme d'aide à la conformité qui a été approuvé pour couvrir tous les coûts liés au programme (mise en oeuvre) à l'exception des coûts d'administration du programme ActionOzone. Il est important de noter que les coûts d'appui du

programme gagnés par le PNUE pour le pré-programme d'aide à la conformité (1991-2000) et le post-programme d'aide à la conformité (2001-2003) ont toujours été utilisés pour financer les coûts d'administration du programme ActionOzone et non les coûts liés à la mise en œuvre du programme. Ces derniers ont toujours été financés par le Comité exécutif dans le cadre des approbations d'activités. C'est ainsi que les coûts d'administration, conformément aux approbations du Comité exécutif, sont normalement couverts par les coûts d'appui du programme reçus. Les coûts de service administratif de soutien au programme ActionOzone du PNUE restent de 856 000 \$ US (855 000 \$ US indiqués dans le rapport préliminaire) comparés aux recettes réelles des coûts d'appui du programme en 2002 de 692 783 \$ US. Le PNUE prévoit une augmentation annuelle de 5% de ces coûts en se basant sur les estimations courantes faites par le personnel des Nations Unies.

5. La ventilation des coûts directs et indirects est indiquée ci-dessous :

	En \$US
PNUE/DTIE/Paris	
Fonctionnaire d'administration P4 (40%)	52 000
Fonctionnaire adjoint d'administration P2 (50%)	40 000
Secrétaire d'administration G6 (100%)	60 000
Assistants financiers G7	75 000
Autres coûts d'administration et d'exécution (Communications, déplacements, loyers etc)	20 000
TOTAL	247 000
PNUE/BUREAUX RÉGIONAUX– ROAP/ROLAC/ROWA/ROA	
Fonctionnaire d'administration - ROAP/ROLAC/ROWA/ROA - (30%)	160 000
Adjoint administratif– ROALC / ROWA G5 / G6	90 000
Autres coûts d'administration et d'exécution (Communications, déplacements, loyers etc)	40 000
TOTAL	290 000
Services administratifs centraux – ONUN	
Budget et Service de gestion financière (gestion du Fonds, comptes, bureau de trésorerie)	180 000
Gestion des ressources humaines	76 000
Services de soutien(ITS, OIOS, etc)	63 000
TOTAL	319 000
Coûts totaux pour le PNUE de la mise en oeuvre du programme ActionOzone	856 000

6. Des ressources ont été transférées du bureau de Paris du Programme ActionOzone vers les bureaux régionaux du PNUE. Ce changement reflète la régionalisation du programme : les activités approuvées par le Comité exécutif sont maintenant mises en œuvre à partir des bureaux régionaux du PNUE. Les coûts d'administration de ROAP et ROA similaires à ceux de ROLAC et ROWA en tant que coûts des adjoints administratifs sont financés par l'administration centrale de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN). Le directeur exécutif du PNUE donne une affectation à l'ONUN pour les services d'administration centrale dont la ventilation est indiquée dans le paragraphe 5.

7. Ce que le PNUE tente de souligner ici est la diminution des coûts d'appui du programme et l'augmentation des coûts d'administration. En réalité, cela signifie que le Fonds pour l'environnement du PNUE et/ou d'autres ressources ont subventionné le programme ActionOzone. Ce fait a été confirmé par le Conseil des Vérificateurs externes au cours de la récente vérification du bilan financier du PNUE pour la première année de l'exercice biennal 2002 –2003 se terminant le 31 décembre 2002. Ils ont déclaré : “Nous sommes d'accord avec la direction pour recommander d'envisager la possibilité de réexaminer la décision du Comité exécutif de faire payer les coûts d'appui du programme pour ses fonctions d'agence d'exécution.”

8. Afin de tenir compte des préoccupations d'une insuffisance des coûts d'appui du programme pour couvrir les frais d'administration, le Comité exécutif pourrait réexaminer le niveau des coûts d'appui du programme fournis pour les différents domaines de projets mis en œuvre par le PNUE. Cette révision devrait prendre en compte les coûts d'administration par rapport aux recettes prévues des coûts d'appui du programme tel qu'indiquées dans ce document.

9. Le Comité exécutif pourrait également envisager une autre option, celle de la dotation d'un fonctionnaire d'administration et d'un assistant financier dans le cadre du programme d'aide à la conformité. Ceci permettra de réduire les coûts du PNUE/DTIE de Paris d'environ 187 000 \$ US. Ainsi, les bureaux régionaux auront davantage de ressources financières et le PNUE pourra gérer les recettes des coûts d'appui du programme de telle sorte qu'elles couvrent les frais d'administration du programme ActionOzone.
